

Termes et conditions de référence du service de coordination technique pour la mise en œuvre de deux projets pilotes en matière d'accessibilité urbaine – Villes de Tanger et de Tétouan

1. Contexte

La présente mission s'inscrit dans le cadre du projet ACCÈS TANGER TÉTOUAN Coopération pour la planification et l'aménagement urbain en matière d'accessibilité universelle dans les villes de Tanger et de Tétouan, coordonné par le Secrétariat général du réseau MedCities, en coopération avec les villes de Tanger et de Tétouan, l'Union des associations œuvrant dans le domaine du handicap de Tanger et l'Association « La Paloma Blanca » pour les droits des personnes handicapées au Maroc - Tétouan. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée promue au sein des membres du réseau, et il est financé par la ville de Barcelone.

Dans ce contexte, MedCities a engagé, en collaboration avec les villes de Tanger et de Tétouan, la mise en œuvre d'un projet visant à développer et promouvoir la planification et l'aménagement urbain en matière d'accessibilité universelle.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de contractualiser une mission de coordination technique pour la réalisation de ce projet dans les deux villes.

2. Résultats du projet

L'objectif global du service est de développer et promouvoir la planification et l'aménagement urbain en matière d'accessibilité universelle dans les villes de Tanger et de Tétouan, tout en contribuant à améliorer les conditions des personnes handicapées et, en général, des citoyens des deux villes.

Les résultats escomptés du projet sont les suivants :

- **RI.- Les municipalités intègrent les considérations d'accessibilité urbaine dans le processus de consolidation des espaces consultatifs, des formations spécifiques des membres et la mise à jour des diagnostics sur l'accessibilité.**
- RI.1- Création des espaces consultatifs de l'accessibilité.
- RI.2- Formation des membres de l'espace consultatif sur l'accessibilité et du personnel municipal.
- RI.3- Analyse de l'état actuel de l'accessibilité dans les villes, en particulier des infrastructures publiques. Des actions spécifiques en faveur de l'accessibilité universelle sont identifiées. Les diagnostics des zones urbaines retenues pour l'implantation des actions pilotes ont été mis à jour.

- **RII.- Les municipalités réalisent et gèrent avec compétence une série d'actions exemplaires et structurelles, permettant ainsi d'optimiser l'accessibilité.**
- RII.1- L'accessibilité est significativement améliorée dans le cadre des interventions pilotes. Accompagnement pour améliorer l'accessibilité aux bâtiments, aux infrastructures ou aux espaces publics des villes.
- **RIII.- Les municipalités élaborent des guides de critères d'accessibilité urbaine et s'engagent à partager activement aux expériences, aux solutions techniques ou aux méthodologiques pour faciliter la mise en œuvre des plans d'accessibilité.**
- RIII.1- Le plan municipal d'accessibilité est promu avec l'élaboration des guides de critères sur l'accessibilité dans les villes de Tanger et Tétouan, en intégrant les leçons apprises du projet pilote.
- RIII.2- L'expérience a été capitalisée et partagée avec des communes au Maroc, en Espagne et dans d'autres pays du réseau MedCités. Les méthodologies et les résultats du projet sont partagés. Perspectives de collaboration avec d'autres villes, régions et organisations internationales.

3. Objectif du service

Le prestataire s'engage à donner support au Secrétariat général de MedCités et à coordonner sur le terrain la mise en œuvre du projet. Plus concrètement, l'expert s'engage à réaliser les activités suivantes :

- Coordination des acteurs locaux pour l'implantation de leurs tâches, comme le prévoit la convention signée entre les parties participant au projet.
- Coordination de l'espace consultatif, en coopération avec les acteurs locaux : organisation et animation des réunions, création des outils opérationnels de l'espace, rédaction des comptes rendus de réunions, animation du travail de l'espace consultatif.
- Suivi sur le terrain de la mise en place du projet pilote dans les deux villes, dès la phase d'identification jusqu'à la finalisation de son implantation.
- Appui à l'organisation du séminaire initial et au séminaire de capitalisation.
- Appui à l'organisation de la visite d'étude et évaluation comparative (mission internationale)
- Appui à l'organisation du séminaire de capitalisation (finalisation)
- Appui à l'organisation des missions de suivi du projet (préparation de l'agenda, organisation des réunions et rédaction de comptes rendus)
- Présentation des rapports techniques de suivi du projet et de la documentation technique justificative du projet

4. Modalité de travail et méthodologie

Le prestataire interviendra sous la supervision de MedCités, en tant que promoteur du projet, selon le programme d'activités et le planning défini pour le projet.

Année		1 ^{er} semestre - 2018						2 ^e semestre - 2018					
Activités		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0. Gestion et coordination du projet	0.1. Comité de pilotage du projet												
I. Consolidation des espaces consultatifs sur l'accessibilité urbaine, formations spécifiques des membres et mise à jour des diagnostics sur l'accessibilité.	1.1. Activation des espaces consultatifs pour la promotion des plans d'accessibilité municipaux												
	1.2. Mise à jour du diagnostic antérieur sur l'état de l'accessibilité.												
	1.3. Atelier d'analyse des propositions de critères d'accessibilité												
II. Amélioration de l'accessibilité urbaine en conduisant un projet pilote	2.1. Mise en œuvre d'un projet pilote pour améliorer l'accessibilité												
III. Élaboration des guides de critères d'accessibilité, et diffusion, partage et capitalisation des expériences.	3.1. Accompagnement lors de l'élaboration des guides de critères pour la promotion du plan municipal d'accessibilité												
	3.2. Organisation d'une mission d'études sur l'accessibilité urbaine et universelle												
	3.3. Organisation d'un séminaire de capitalisation des méthodologies et des résultats du projet												

Le projet commence dans la période 2017-2018, et actuellement les actions pour la formulation, le lancement du projet et la formalisation des espaces consultatifs ont fait leurs débuts.

Les tâches du prestataire seront concentrées, depuis le début du service jusqu'à la clôture du projet, sur la coordination pour le développement des activités des chapitres I, II et III dans les deux villes ; concernant la revitalisation des espaces de consultation sur l'accessibilité, les ateliers de formation spécifique, le diagnostic de l'accessibilité, la mise en œuvre de projets pilotes, le suivi de l'élaboration de guides sur l'accessibilité urbaine et la coordination des séminaires et des missions du projet.

Le prestataire veillera tout au long de sa mission à intervenir en concertation étroite avec tous les partenaires et acteurs locaux et nationaux. Il s'attachera à associer ces derniers à l'élaboration des propositions d'action et aux différentes phases de mise en œuvre du projet

pilote. Il participera aux comités de pilotage auxquels il fournira et proposera toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de son service avec une coordination efficace et constante avec les villes de Tanger et de Tétouan.

Le prestataire s'engage par ailleurs à participer à toutes les réunions locales en rapport avec l'objet de la mission et à se tenir disponible, chaque fois que cela est requis, pour toute intervention nécessaire au niveau local.

5. Livrables

Le suivi et l'évaluation du travail de coordination des activités du projet seront effectués au moyen de rapports livrables techniques selon la spécification détaillée ci-dessous, et incluant les processus et les résultats des actions spécifiées dans la planification du projet et figurant au point 4 du présent document.

Le processus de préparation des rapports livrables tiendra compte des activités et des réunions organisées pour le suivi du projet pilote et de l'espace consultatif sur l'accessibilité dans chaque ville :

- Livrable 1 (30/06/2018) – **Méthodologie pour la dynamisation des espaces consultatifs et rapport sur les formations sur l'accessibilité à Tanger et Tétouan.**
- Livrable 2 (30/08/2018) – **Méthodologie pour le suivi sur le terrain de la mise en place des projets pilotes à Tanger et Tétouan.**
- Livrable 3 (30/10/2018) – **Report pour la conception de contenus thématiques et l'organisation des séminaires, des visites d'études et des réunions des espaces consultatifs.**
- Livrable 4 (30/12/2018) – **Report d'évaluation des projets pilotes et des guides d'accessibilité adaptées aux capacités municipales de Tanger et de Tétouan.**

Le travail du prestataire s'effectuera selon les phases du projet et le plan de travail en comprenant les modalités de travail en bureau, le travail sur le terrain et l'élaboration des documents. Il est recommandé de créer une méthodologie appropriée et de se concentrer sur le rôle joué par les communes de Tanger et de Tétouan dans le domaine de l'accessibilité urbaine.

6. Conditions du service

I. Rémunération et modalités de paiement

Le contractant s'engagera à payer au prestataire un montant maximum de 11 313,32 € HT réparti en quatre paiements selon l'échéancier suivant :

- Premier paiement le 30/06/2018, sur approbation du livrable 1
- Deuxième paiement le 30/08/2018, sur approbation du livrable 2

- Troisième paiement le 30/10/2018, sur approbation du livrable 3
- Quatrième paiement le 30/12/2018, sur approbation du livrable 4

Une facture dûment émise et le rapport des travaux effectués (selon le point 5 des présentes conditions) par le prestataire et validés par le secrétariat général de MedCités seront exigés pour le paiement à chaque date détaillée ci-dessus. Le délai de paiement de la facture sera : virement bancaire 30 jours après la date de facturation (les coordonnées du compte bancaire doivent être fournies).

La rémunération comprendra toutes les impôts et taxes devant être honorées par le prestataire et les frais de déplacement sur le territoire du Maroc, nécessaires pour remplir les fonctions du contrat. La rémunération n'inclut ni les frais de transport local liés aux voyages internationaux ni les frais d'hébergement sur le territoire du Maroc, le cas échéant, ni les frais de déplacement hors du territoire marocain qui seront convenus et gérés dans chaque cas par le secrétariat général de MedCités.

Les impôts et la TVA en Espagne seront à la charge du contractant. La législation fiscale en vigueur à la date du présent contrat sera appliquée. Les commissions bancaires du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA dans la codification bancaire).

MedCités peut exiger des informations sur le prestataire attestant qu'il remplit bien ses obligations relatives au paiement des cotisations à la sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales de son pays.

II. Obligations du prestataire

Il est rappelé que le prestataire est tenu par une obligation de moyens et qu'il agit au nom du contractant. Il doit donc exercer ses fonctions conformément aux règles en vigueur dans sa profession et en respectant toutes les informations obtenues dans son domaine de compétence. Le contractant lui remettra des informations complètes sur ses besoins et les exigences à respecter.

Le fournisseur de services s'engage à respecter les lois qui lui sont applicables.

III. Obligations du contractant

Afin de permettre au prestataire d'effectuer sa mission dans de bonnes conditions, le contractant s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires dans les meilleurs délais.

IV. Responsabilité

La responsabilité du prestataire ne peut être mise en cause qu'en cas de manquement à ses obligations. En outre, le contractant ne peut pas l'invoquer dans les cas suivants :

- S'il n'a pas fourni au prestataire les documents ou informations nécessaires pour le contrat ;
- En cas de force majeure ou d'autres causes indépendantes de la volonté du prestataire

V. Paternité et propriété de l'œuvre

La propriété et la paternité du travail faisant l'objet des présentes conditions appartiennent à MedCités et toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., quelle qu'en soit la langue et sans limitation temporelle ou territoriale, doit être autorisée et indiquer que MedCités en est propriétaire.

VI. Clause de confidentialité

Les informations auxquelles le prestataire aura accès pour l'accomplissement de l'objet de cet appel à candidatures seront de nature confidentielle et ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles prévues dans le présent contrat, si elles ne sont pas considérées du domaine public. Si une utilisation particulière de l'information soulève des doutes quant au respect de la présente clause de confidentialité, le prestataire doit, dans tous les cas, demander le consentement de MedCités.

VII. Durée du contrat

La durée du contrat sera, à partir de la date d'adjudication et jusqu'à la fin du projet, le 31 décembre 2018. La mission de coordination se prolonge jusqu'à trois mois après cette date afin de permettre la clôture technique et administrative du projet.

Le contrat peut être résilié avant la date susmentionnée par l'une des parties pour toute raison objective avec un préavis d'un mois. Si le contrat est résilié sans préavis d'un mois par le contractant, le prestataire sera rémunéré selon le montant correspondant à un mois de service à compter de la date de notification. Si le contrat est résilié sans préavis d'un mois par le prestataire, le contractant déduira un mois de service des montants en attente de paiement.

VIII. Procédure de sélection

L'évaluation des offres se fera sur la base du meilleur candidat au vu des aspects suivants :

- A) L'analyse du CV en évaluant les aspects relatifs aux qualifications, à la formation spécifique, à la carrière professionnelle et à l'expérience, en rapport avec les responsabilités et les tâches de la sélection.
- B) La proposition économique

Une fois l'évaluation effectuée, les candidats peuvent être convoqués à un entretien personnel qui peut se faire par voie télématique afin de vérifier les informations fournies dans le curriculum vitae et d'évaluer les aspects relatifs aux compétences professionnelles.

MedCités garantira l'égalité de traitement des soumissionnaires et maintiendra les offres confidentielles.

IX. Soumission des offres

Les candidats pouvant présenter leur candidature sont les suivants :

- Les personnes physiques ou morales, avec toutes les capacités d'agir et pouvant recruter du personnel.
- Les personnes pouvant attester de leur solvabilité technique dans le domaine de l'accessibilité universelle et urbaine, de leur expérience professionnelle dans un environnement similaire à celui du projet et de leurs capacités techniques.

Les offres doivent être envoyées à MedCités par e-mail à contact@medcities.org au plus tard à la date et l'heure indiquées ci-dessous. Aucune offre ne sera acceptée après la date de soumission, sauf indication contraire sur le site Web.


DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES OFFRES : le 14 mai 2018 à 23 h 59 (GMT +2)

Si des informations supplémentaires sont nécessaires pour soumettre la proposition, nous vous invitons à contacter MedCités en écrivant à l'adresse e-mail contact@medcities.org. Seules les questions pertinentes par écrit concernant des éclaircissements quant à l'offre seront traitées.

MedCités peut demander des informations supplémentaires relatives à l'offre dans le cas de concepts peu clairs. Si tel est le cas, les soumissionnaires dont les offres requièrent des précisions devront répondre dans un délai raisonnable fixé par l'équipe d'évaluation. Si le soumissionnaire présente une auto-déclaration / déclaration comme preuve documentaire, l'adjudicateur se réserve le droit de demander d'autres preuves documentaires.

Si MedCités soupçonne qu'un soumissionnaire ne respecte pas les règles, il demandera au candidat / soumissionnaire / demandeur de fournir les preuves démontrant le bon respect effectif des règles applicables.

Barcelone, le 3 mai 2018.



Xavier Tjana i Casablanca
Secrétaire Générale